



prise empreintes digitales par la gendarmerie sans être arrêté

Par **Anna r**, le **19/02/2012 à 00:09**

Bonjour,

je fais appel à votre forum car j'ai une petite question à vous poser, j'ai cherché si d'autres sujets avait été ouverts sur cette question mais je n'ai pas trouvé. Je vous fais donc un résumé de mon histoire: Lorsque j'étais plus jeune j'ai eu quelque problèmes avec la drogue (qui sont maintenant finit). La veille de mes 18 ans la gendarmerie m'a convoqué car un dealer leur avait dit que je lui avait acheté de la drogue (1 seule fois). Ils ne m'ont jamais mit en état d'arrestation, il m'ont interrogé puis ils ont pris mes empreintes et deux photos. Je voulais donc savoir si ils avaient le droits de m'obliger à leur donner mes empreintes (qui seront dans leurs donnés à vie j'imagine) alors qu'ils ne m'ont pas arrêté (mais seulement convoqué) . Puis-je demander le retrait de mes empreintes? merci d'avance de vos réponses.